ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aeroport de Lyon-Satolas

Question écrite n° 40180

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'avenir de l'aeroport de Lyon-Satolas. Les aeroports de province peuvent apporter une contribution significative a l'allegement de la pression sur la demande de l'aeroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Situe a deux heures de Paris en TGV, l'aeroport de Lyon-Satolas pourrait etre amene a jouer un role important. Il est situe au coeur d'une region puissante et dynamique comptant 5,5 millions d'habitants, au coeur d'un carrefour de communications exceptionnellement dense et d'une zone de chalandise importante (12 millions d'habitants). Le rapport Douffiagues souligne le role particulier du pole multimodal de Lyon-Satolas. Les capacites et les moyens existants au niveau de cet aeroport presentent une opportunite immediate pour l'organisation et le developpement du trafic aerien national et international de la France. Il serait prejudiciable, pour la France et pour l'Europe, de laisser croire que les seules perspectives de developpement du trafic aerien ne passent que par des solutions a long terme dans le bassin parisien, alors qu'il est possible de valoriser a plus court terme les infrastructures existantes de Lyon-Satolas. Il lui demande la mission que l'Etat entend confier a l'aeroport de Lyon-Satolas, en particulier dans le schema directeur des infrastructures de transport, actuellement en preparation.

Texte de la réponse

A l'issue de la premiere mission menee par M. Douffiagues, le Gouvernement a pris une serie de decisions pour le developpement aeroportuaire en France. La premiere consiste a developper de facon moderee et concertee l'aeroport Charles-de-Gaulle, la seconde, dans un souci de preservation de l'avenir, a reserver le site de Beauvilliers dans l'Eure-et-Loir pour y construire, le moment venu, une plate-forme destinee a desservir le Grand bassin parisien. La troisieme orientation reside dans un redeploiement du trafic sur des aeroports de province qui sera inscrite dans le schema directeur des infrastructures aeroportuaires, en cours d'elaboration, en application des principes du schema national d'amenagement et de developpement du territoire (SNADT). L'inscription de l'aeroport de Lyon-Satolas dans ce schema constituera la reconnaissance de son role dans le transport aerien national. Cet aeroport est d'ores et deja une plate-forme internationale qui beneficie d'un reseau international etoffe, grace notamment aux possibilites de correspondance qu'elle offre. La densite du tissu economique de la region et ses perspectives de developpement, la connexion aux reseaux TGV et autoroutier et les reserves foncieres dont il dispose, permettant de developper les infrastructures, constituent des atouts pour cet aeroport qui lui permettront de contribuer a l'allegement de la pression sur Roissy et de continuer a jouer un role moteur dans le developpement economique de la region.

Données clés

Auteur : M. Meylan Michel
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40180

Rubrique : Aeroports
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3340
Réponse publiée le : 5 août 1996, page 4273